

QUESTION ORALE H-0621/02

pour l'heure des questions de la période de session d'octobre 2002

posée conformément à l'article 43 du règlement

par Marialiese Flemming

à la Commission

Objet: Politique de l'UE dans le domaine des substances chimiques

Lors du débat au Parlement européen, la commissaire Margot Wallström s'est dite favorable à une procédure d'autorisation simple, et notamment à l'idée de ne soumettre à cette procédure qu'un groupe réduit de produits. Toutefois, selon des informations récentes, il serait prévu d'élargir cette procédure à d'autres groupes de produits. Est-ce exact?

Qu'en est-il des amendements 84 et 85 du Parlement européen concernant le Livre blanc sur la nouvelle politique dans le domaine des substances chimiques?

Que pense la Commission de l'utilisation des fiches de données de sécurité comme moyen d'enregistrement à l'échelon européen et de celle de catégories d'exposition claires (étude de l'Institut d'écologie appliquée de Fribourg), au lieu des 55 formes d'utilisation principales proposées?

Dépôt: 04.09.2002

de